

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Budget Primitif pour l'exercice 2010 - Rapport général**

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2010 dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 9 novembre dernier.

L'équilibre de ce budget a pu être réalisé, notamment, avec un produit des contributions directes de 85,339 M€, la dotation globale de fonctionnement (37,458 M€), les dotations de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (35,901 M€), les subventions de fonctionnement et d'investissement prévues à hauteur de 27,092 M€, le produit des cessions (7,169 M€) et un emprunt prévisionnel de 12,168 M€.

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et les trois budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium et de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Pour l'année 2010, il s'élève à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 268 427 100 € contre 263 491 400 € en 2009, soit une augmentation de 1,87 %,
- en mouvements réels : 255 529 170 € contre 248 174 900 € en 2009, soit une augmentation de 2,96 %.

Les évolutions, constatées en millions d'euros, sur les deux sections et en mouvements réels, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2009	BP 2010	% évol.	BP 2009	BP 2010	% évol.
Fonctionnement	197,597	201,959	+ 2,21 %	210,804	213,474	+ 1,27 %
Investissement	50,578	53,570	+ 5,92 %	37,371	42,055	+ 12,53 %
Total	248,175	255,529	+ 2,96 %	248,175	255,529	+ 2,96 %

Il est à présent proposé d'étudier chacun de ces budgets dans le détail.

BUDGET PRINCIPAL

Les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	197 310 970	52 157 000	249 467 970
Dépenses d'ordre	10 640 030	610 000	11 250 030
Total dépenses	207 951 000	52 767 000	260 718 000
Recettes réelles	207 422 000	42 045 970	249 467 970
Recettes d'ordre	529 000	10 721 030	11 250 030
Total recettes	207 951 000	52 767 000	260 718 000

I – SECTION de FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les frais de personnel, les charges à caractère général et exceptionnelles, les intérêts de la dette et les subventions, hors subventions d'équipement comptabilisées en section d'investissement.

Ces dépenses s'élèvent à 197,311 M€ et progressent de 2,22 % par rapport au budget primitif 2009. Elles se décomposent ainsi :

	BP 2009	BP 2010	% variation
Charges de personnel	109 269 341	109 948 060	+ 0,62 %
Charges à caractère général	40 614 236	41 752 127	+ 2,80 %
Autres charges de gestion courante	26 398 143	28 859 933	+ 9,33 %
Charges financières	8 299 500	8 644 200	+ 4,15 %
Charges exceptionnelles	8 056 580	7 644 500	- 5,11 %
Divers	397 100	462 150	+ 16,38 %
TOTAL	193 034 900	197 310 970	+ 2,22 %

1 - Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 109,948 M€. L'augmentation de 0,62 % s'explique essentiellement par :

- l'évolution prévisionnelle des salaires sur la base d'une augmentation des traitements, charges comprises, de + 0,25 % sur l'année 2010,
- le traditionnel G.V.T (Glissement - Vieillesse - Technicité),
- des charges nouvelles liées à la mise en place de contrats d'accompagnement dans l'emploi et l'organisation des élections régionales.

Pour contenir la masse salariale, il est proposé d'agir sur les remplacements d'agents admis à la retraite, ainsi que sur le nombre de postes créés.

Au budget 2010, les dépenses de personnel représentent 55,7 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 56,6 % en 2009 et 57 % en 2008.

2 - Les charges à caractère général (chapitre 011) totalisent 41,752 M€. Ce chapitre connaît une hausse de 2,8 % et représente 21,16 % des dépenses de fonctionnement.

Il intègre une augmentation des tarifs de l'électricité mais également des économies en matière de consommation de fuel grâce au passage de chaufferies au gaz et du fait de la diminution du parc automobile qui va générer une moindre consommation de carburant.

De plus, le durcissement des normes de sécurité à respecter ainsi que l'augmentation du périmètre des équipements concernés se traduisent par une progression de 143 000 € des dépenses de maintenance par rapport au budget primitif 2009 pour atteindre 4,149 M€.

Parmi les autres charges à caractère général figurent également le coût de nouvelles prestations qui résultent, soit d'une extension de périmètre, soit d'un changement de mode de gestion aux fins d'optimiser et/ou de sécuriser la réalisation de certaines tâches.

Enfin, sont compris dans ce chapitre les crédits nécessaires au fonctionnement, en année pleine de la crèche "Maison des Fées", à l'achat de dix places à la crèche Calypso, à l'ouverture du centre de loisirs de l'école élémentaire Montmuzard, à la labellisation Cit'ergie et à la réalisation du bilan carbone en collaboration avec la Ville de Chenôve et le Grand Dijon. Figurent également dans ce chapitre, l'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes, ainsi que les crédits liés à l'ouverture de la salle d'escalade dans le quartier des Grésilles en avril 2010.

3 - Les charges de gestion courante (chapitre 65), d'un montant de 28,860 M€, augmentent de 9,33 %.

◆ *Les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes de droit privé*

Les crédits inscrits en 2010 à la nature 6574 s'élèvent à 14,618 M€ contre 13,246 M€ en 2009 (+ 10,36 %).

Les crédits consacrés au seul monde associatif représentent 9,769 M€ en 2010 contre 9,535 M€ en 2009. Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget, notamment dues au désengagement de l'Etat, l'enveloppe budgétaire réservée aux associations se situe à un niveau élevé.

Sont également inscrites à cette rubrique les participations versées à l'Office de Tourisme (1,467 M€), au Comité d'Action Sociale du personnel et au Comité National d'Action Sociale (0,888 M€), aux écoles sous contrat d'association (0,810 M€), et à la Camerata de Bourgogne (0,625 M€). Il est aussi prévu de subventionner la télévision locale VOO TV (0,133 M€), ainsi que la crèche Jean Jaurès (0,240 M€), pour ne citer que les charges plus importantes.

◆ *Les autres participations (10,563 M€)*

Elles seront consacrées, pour l'essentiel :

- au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : 8,652 M€ au total dont 8,518 M€ pour la seule subvention d'équilibre,
- à la cogestion des centres sociaux, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales : 1 M€ ; pour mémoire, seuls les centres sociaux du Parc et des Grésilles restent gérés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, la Ville ayant repris en régie directe les centres sociaux des Bourroches et de la Fontaine d'Ouche,
- à la carte « culture étudiant » et au financement des correspondants de nuit : 0,198 M€,
- à la Maison de l'Emploi : 0,121 M€,
- à la caisse des écoles : 0,065 M€.

◆ *Les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 2,222 M€*

Ces subventions, qui concernent les budgets annexes du Stationnement et de l'Auditorium, évoluent de la manière suivante :

	BP 2009	BP 2010	% variation
Stationnement	1,264 M€	1,278 M€	+ 1,11 %
Auditorium	1,208 M€	0,944 M€	- 21,85 %

Le budget du Stationnement intègre une augmentation des frais financiers et des charges de personnel.

En ce qui concerne le budget de l'Auditorium, et depuis le transfert juridique et comptable de l'activité artistique de l'Auditorium à la régie de l'Opéra de Dijon intervenu en 2009, celui-ci ne comprend plus que les charges d'entretien courant de l'équipement ainsi que le remboursement de la dette.

En rapprochant la subvention d'équilibre du budget de l'Auditorium du chapitre des charges exceptionnelles où figure la subvention en faveur de la régie de l'Opéra de Dijon, et du chapitre des autres charges de gestion courante qui comprend la subvention attribuée à la Camerata de Bourgogne pour l'orchestre de l'Opéra Dijon, il est possible de cerner la totalité des crédits affectés à ce service culturel : 8,285 M€ en 2010 contre 8,481 M€ en 2009.

La baisse constatée résulte essentiellement de la diminution de l'annuité de la dette et n'affecte pas le budget artistique de l'établissement. Le capital restant dû sur le budget de l'Auditorium s'élève à 18,302 M€.

4 - Les charges financières (chapitre 66)

Sur 8,644 M€ inscrits au budget principal, 7,767 M€ correspondent aux intérêts de la dette. La différence (0,877 M€) est destinée à payer les intérêts sur opérations de trésorerie.

Le montant des charges financières rapporté à l'ensemble des budgets concernés (Ville, Stationnement et Auditorium) s'élève globalement à 9,915 M€ dont 9,027 M€ liés aux frais financiers résultant du remboursement de la dette.

80 % de la dette de la Ville est construite sur la base de taux connus et sûrs et le taux moyen de la dette ressort à 3,48 % en octobre 2009.

Le poids total de l'endettement, comprenant le remboursement du capital de la dette, inscrit en section d'investissement, sera à nouveau évoqué un peu plus loin.

5 - Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 7,645 M€

Figurent essentiellement à ce chapitre les subventions de fonctionnement accordées aux régies de l'Opéra de Dijon (6,716 M€) et de La Vapeur (0,610 M€), ainsi que le crédit réservé aux bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur (0,148 M€).

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci passent de 204,654 M€ au budget primitif 2009 à 207,422 M€ au budget primitif 2010, soit 2,768 M€ supplémentaires (+ 1,35 %).

Elles se présentent ainsi :

	BP 2009	BP 2010	% variation
Produits des services et du domaine	10 685 910	10 751 210	+ 0,61 %
Impôts et taxes	132 245 570	133 935 180	+ 1,28 %
Dotations et subventions	54 510 650	54 919 730	+ 0,75 %
Autres produits de gestion courante	6 562 570	6 866 280	+ 4,63 %
Produits exceptionnels et divers	649 600	949 600	+ 46,2 %
TOTAL	204 654 300	207 422 000	+ 1,35 %

1 - Les produits des services et du domaine (chapitre 70), comptabilisés à hauteur de 10,751 M€, augmentent de 0,065 M€ (+ 0,61 %).

Cette progression est permise grâce à la fréquentation en hausse dans les services à caractère de loisirs (centres de loisirs), social (crèches et haltes-garderies) et périscolaire.

Ce chapitre intègre également les droits d'inscription au Conservatoire (0,172 M€), aux ateliers d'art plastique (0,057 M€) et dans les bibliothèques (0,082 M€), qui restent stables par rapport à 2009, ainsi que les droits d'entrée dans les piscines à hauteur de 0,656 M€, en diminution de 0,044 M€ comparé à 2009, et à la patinoire (0,155 M€ au budget primitif 2010 contre 0,145 M€ en 2009, soit une progression de 0,01 M€).

2 - Les impôts et taxes (chapitre 73) totalisent 133,935 M€ (132,246 M€ en 2009).

- ◆ Le produit attendu de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est estimé à 85,339 M€ (y compris le rôle supplémentaire).

La progression réelle sera fortement dépendante de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'évolution du périmètre assujéti, mais aussi de l'actualisation légale qui sera inscrite dans la loi de finances.

En ce qui concerne l'évolution des taux, elle sera conforme aux engagements pris par la Municipalité et ne dépassera donc pas l'inflation.

Les règles n'ayant pas changé, les services fiscaux communiqueront les bases à la fin du mois de février ou au début du mois de mars prochains.

Le vote des taux interviendra à la réunion du Conseil Municipal du 29 mars.

En tout état de cause, il conviendra que la Ville soit en capacité de préserver l'équilibre de son budget compte tenu de la nouvelle baisse annoncée des dotations de l'Etat.

- ◆ Les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sont prévues à hauteur de 35,901 M€.

A titre de comparaison, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat sera de l'ordre de 37,458 M€.

L'attribution de compensation est identique à celle de l'année 2008 (28,578 M€) ; en effet, aucun nouveau transfert de compétence, qui conduirait à une diminution de cette attribution, n'est prévu.

La dotation de solidarité communautaire, qui s'élève à 7,323 M€, est stable par rapport à 2009.

Les communautés d'agglomération sont, comme les communes, touchées par les restrictions budgétaires que leur impose l'Etat auxquelles s'ajoute la réforme de la taxe professionnelle.

- ◆ Les autres taxes représentent 12,695 M€.

Elles concernent, pour l'essentiel, les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière (4,9 M€), les droits de stationnement (3,408 M€), les droits de places (0,599 M€), la taxe sur l'électricité (2,316 M€) et la taxe de séjour (0,525 M€).

Depuis 2007, on assiste à un effondrement des droits de mutation qui résulte de la crise immobilière et financière et dont les collectivités subissent encore les conséquences.

3 - Les dotations et subventions (chapitre 74) totalisent 54,920 M€ dont 42,080 M€ pour les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat (42,718 M€ au budget primitif 2009).

- ◆ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (37,458 M€) comprend :

- la dotation forfaitaire..... 34,526 M€

Principal concours financier de l'Etat, elle devrait diminuer de 0,416 M€, soit 1,2 %, entre 2009 et 2010.

- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)..... 2,458 M€

Cette dotation devrait augmenter de 7 % en 2010.

– la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)..... 0,475 M€

Le fait que, depuis 2001, la Dotation Globale de Fonctionnement et les compensations fiscales n'aient pas évolué, chaque année, du niveau de l'inflation, a entraîné pour la Ville un manque à gagner cumulé de près de 19 M€.

Deux autres dotations d'Etat sont à signaler :

◆ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)..... 0,907 M€

◆ La Dotation Spéciale au titre des Instituteurs (DSI)..... 0,037 M€

Les compensations fiscales totalisent, pour leur part, 3,678 M€, et accusent une baisse de 5,6 % par rapport au montant perçu en 2009.

Parmi ces compensations, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), qui constitue une variable d'ajustement des dotations allouées par l'Etat, diminue fortement d'année en année, ainsi que le démontre le tableau suivant :

	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009 prévision	BP 2010
Compensations	5,93 M€	5,33 M€	5,02 M€	4,79 M€	4,64 M€	4,41 M€	3,896M€	3,678 M€
fiscales dont DCTP	2,88 M€	2,77 M€	2,41 M€	2,19 M€	1,94 M€	1,602 M€	1,135 M€	1,036 M€

Globalement, entre 2003 et 2010, les compensations fiscales auront subi une érosion de 2,252 M€ dont 1,844 M€ pour la seule DCTP.

◆ Les autres participations, d'un montant total de 12,805 M€ (contre 11,792 M€ en 2009), proviennent en particulier de la Région (1,748 M€), du Département (0,575 M€) et d'organismes divers tels que la Caisse d'Allocations Familiales (8,206 M€), qui participe aux dépenses de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et des services péri et extrascolaires. La participation des collectivités à l'équilibre du restaurant du personnel s'élève, quant à elle, à 0,460 M€ dont 0,348 M€ pour le personnel de la Ville. Dans le cadre de la réalisation du bilan carbone, la Ville de Chenôve et le Grand Dijon remboursent la Ville de Dijon à hauteur de, respectivement, 0,015 M€ et 0,060 M€.

Enfin, il convient de souligner le soutien important de la Région Bourgogne qui participe à hauteur de 1,6 M€ au financement du 3ème cycle d'enseignement au Conservatoire.

Pour sa part, le Département participe au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (0,410 M€) et du Conservatoire (0,07 M€).

L'Opéra Dijon attend, quant à lui, un soutien financier de l'Etat, de la Région et du Département à hauteur de, respectivement, 0,5 M€, 1,236 M€ et 0,3 M€.

4 - Les autres recettes (chapitres 75 – 76 – 77 – 013) d'un montant global de 7,816 M€, comprennent en particulier :

◆ les revenus des immeubles et locations diverses..... 1,326 M€

◆ les redevances versées par les concessionnaires..... 5,540 M€

◆ les produits exceptionnels..... 0,316 M€

◆ les remboursements de charges de personnel..... 0,334 M€.

II - SECTION d'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent à 52,157 M€ contre 48,526 M€ au budget primitif 2009. Elles évoluent de la manière suivante :

	BP 2009	BP 2010	% variation
Dépenses d'équipement	42 447 500	45 780 700	+ 7,85 %
dont :			
<i>Subventions d'équipement</i>	2 267 575	2 387 000	+ 5,27 %
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>	8 866 380	9 068 600	+ 2,28 %
<i>Travaux en cours</i>	31 313 545	34 325 100	+ 9,62 %
Dépenses financières	6 078 500	6 376 300	+ 4,9 %
TOTAL	48 526 000	52 157 000	+ 7,48 %

1 - Les dépenses d'équipement représentent, à elles seules, 45,781 M€. Elles augmentent de 7,85 % par rapport à 2009.

Les postes les plus significatifs sont les suivants.

◆ **Les subventions d'équipement versées à des tiers.....** **2,387 M€**
(chapitre 204)

Les principales participations, amortissables sur cinq ou quinze ans selon la nature juridique du bénéficiaire, sont les suivantes.

- Rénovation urbaine des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.....	1 362 000 €
- Bailleurs sociaux : surcharge foncière et équilibre des opérations de construction à loyer modéré.....	640 000 €
- Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS).....	195 000 €
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des faubourgs.....	95 000 €
- Travaux à la synagogue.....	20 000 €.

C'est principalement l'augmentation des crédits affectés aux opérations de renouvellement urbain des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche qui explique la progression de près de 10 % entre 2009 et 2010 du chapitre consacré aux subventions d'équipement versées à des tiers.

◆ **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20).....** **2,446 M€**

A ce chapitre figurent notamment des frais d'études ou de maîtrise d'oeuvre relatifs aux opérations suivantes :

- les diagnostics d'accessibilité de divers bâtiments.....	50 000 €
- le Musée des Beaux-Arts et ses réserves.....	318 000 €
- la requalification du stade Gaston Gérard.....	350 000 €
- la construction d'un commissariat de secteur à la Fontaine d'Ouche.....	35 000 €
- le suivi de la qualité de l'eau du lac Kir.....	30 000 €.

L'acquisition de logiciels et de progiciels figure également à ce chapitre pour un montant global de 608 500 €, ainsi que les frais d'insertion d'annonces légales à hauteur de 105 500 €.

◆ **Les immobilisations corporelles (chapitre 21).....** **6,623 M€**

Les principaux achats et opérations sont les suivants :

- acquisition de matériel informatique	800 500 €
- matériels divers.....	2 145 090 €
- véhicules.....	500 000 €
- mobilier.....	496 000 €
- Maison de l'Emploi : acquisition en VEFA.....	642 000 €

◆ **Le programme de travaux (chapitre 23)** **34,325 M€**

Le volume des travaux prévus progresse de près de 10 % (9,55 %) entre les budgets 2009 (31,314 M€) et 2010 (34,305 M€).

➤ **Education.....** **7,028 M€**

dont :

- groupe scolaire et centre de loisirs Montmuzard : travaux de construction	4,306 M€
- groupe scolaire Flammarion : reconstruction du gymnase.....	0,600 M€
- école maternelle Champs Perdrix : travaux de rénovation	0,350 M€
- école élémentaire Anjou : isolation et mis en peinture du bâtiment B.....	0,320 M€
- groupe scolaire Darcy : extension du restaurant.....	0,221 M€
- groupe scolaire Drapeau : démolition/reconstruction classes et restaurant.....	0,211 M€

➤ <u>Culture et patrimoine</u>	7,031 M€
dont :	
– Musée des Beaux-Arts : réserves.....	1,900 M€
– bâtiments du parc de la Toison d'Or : aménagement....	1,750 M€
– site des Verriers : locaux de réserves et de stockage....	1,300 M€
– théâtre : remplacement de l'ascenseur monte-charge	0,500 M€
– archives espace Colmar : réfection de la toiture.....	0,180 M€
– conservatoire : entretien et embellissement dont	
réfection du hall d'entrée.....	0,170 M€
➤ <u>Sport et activités pour les jeunes</u>	6,544 M€
dont :	
– Parc Municipal des Sports : tribunes	3,314 M€
– stade Epirey : création d'un terrain de football en gazon synthétique	0,500 M€
– quartier Stalingrad : création d'un « accueil jeunes »....	0,398 M€
– groupe scolaire Maladière : création d'un accuei périscolaire.....	0,315 M€
– groupe scolaire Petit Bernard : aménagement accueil périscolaire.....	0,310 M€
– Palais des Sports : toiture.....	0,200 M€
– salle d'escalade.....	0,100 M€
➤ <u>Affaires sociales</u>	0,459 M€
dont :	
– Foyer du port du canal.....	0,060 M€
– Foyer des Bégonias.....	0,060 M€
– Foyer des Marguerites.....	0,050 M€
– Crèche Montchapet : aménagement du jardin.....	0,046 M€
➤ <u>Environnement</u>	1,052 M€
dont :	
– construction du dépôt de secteur Bourillot/Colombière.	0,250 M€
– combes dijonnaises : aménagement circulations, signalétique et mise en valeur.....	0,085 M€
– jardins familiaux rue d'Auxonne : extension.....	0,072 M€
– aménagement d'un square 65, avenue Victor Hugo.....	0,060 M€
– Fort de la Motte Giron : création d'une liaison piétonne	0,040 M€
– recyclage de l'eau d'arrosage des serres.....	0,035 M€
– parc Clemenceau : réfection de gradins et d'îlots.....	0,030 M€

➤ <u>Aménagement urbain, voirie et stationnement</u>	7,649 M€
dont :	
– rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche : travaux d'aménagement des boulevards Bachelard et Kir.....	0,300 M€
– réaménagement de la rue Pierre de Coubertin.....	1,300 M€
– modernisation et sécurisation de l'éclairage public.....	1,180 M€
– site des Verriers : travaux de dépollution.....	0,166 M€
➤ <u>Commerce, tourisme</u>	0,153 M€
dont :	
– mail forain, rue Général Delaborde : entretien du réseau électrique.....	0,070 M€
– halles centrales : reprise des chéneaux.....	0,050 M€
➤ <u>Services généraux et divers</u>	4,389 M€
dont :	
– cité Dampierre	0,758 M€
– conseils de quartier : micro-projets	0,360 M€
– rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche : maison des services publics.....	0,264 M€
– Palais des Ducs : détection incendie.....	0,200 M€
– mise en conformité des ascenseurs dans divers bâtiments.....	0,120 M€
– mairie annexe des Grésilles : réfection de la toiture- terrasse.....	0,113 M€

2 - Les dépenses financières

Aux dépenses d'équipement s'ajoutent les dépenses financières (6,376 M€), en augmentation de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par le remboursement des capitaux d'emprunts (6,325 M€).

◆ La dette (chapitre 16)

En 2009, le remboursement du capital de la dette est évalué à 7,285 M€ au budget général et à 6,325 M€ au seul budget principal.

Le montant des intérêts est estimé à 9,027 M€ dont 7,767 M€ au titre du budget principal.

L'annuité de la dette qui ressort des inscriptions budgétaires 2010 est donc de 16,312 M€ pour le budget général et de 14,092 M€ pour le budget principal.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution favorable de l'annuité depuis 2001 grâce aux réaménagements successifs réalisés.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Budget principal	23,50 M€	21,56 M€	22,13 M€	14,67 M€	16,11 M€	14,490 M€
Budget général	28,57 M€	26,55 M€	26,66 M€	17,37 M€	18,98 M€	17,294 M€

	CA 2007	BP 2009	BP 2010
Budget principal	13,237 M€	14,023 M€	14,092 M€
Budget général	15,623 M€	16,872 M€	16,312 M€

B - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à 42,046 M€. Elles se présentent de la manière suivante.

	<u>BP 2010</u>
- Dotations et fonds propres	4 830 000 €
- Subventions d'investissement	17 379 470 €
- Produits des cessions	7 169 000 €
- Remboursements divers	500 000 €
- Produits des emprunts	12 167 500 €
Total	42 045 970 €

1 – Les dotations et fonds propres (chapitre 10)..... 4,830 M€

parmi lesquels figurent :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)..... 4 300 000 €
dont l'augmentation est proportionnelle à la croissance des dépenses d'équipement. A noter qu'en 2010, le FCTVA sera déterminé à partir des dépenses réalisées en 2009. La perception de cette compensation avec une seule année de décalage est donc pérennisée. La Ville de Dijon a respecté l'engagement qu'elle a pris, en début d'année, dans le cadre du plan de relance économique, d'investir, en 2009, plus que la moyenne des quatre exercices précédents, soit près de 48,5 M€ ;
- la taxe locale d'équipement (TLE)..... 500 000 €
- le versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD)..... 30 000 €

Certains projets énumérés précédemment sont subventionnés à hauteur de 14,287 M€, notamment par l'Etat (1,316 M€), la Région (3,093 M€), le Département (6,707 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (2,926 M€).

On peut citer, entre autres :

– la rénovation du Parc Municipal des Sports :	
• participation du Département.....	5 500 000 €
• participation de la Région	1 540 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	800 000 €
– le réaménagement de la rue Pierre de Coubertin :	
• participation du Département	518 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise.....	132 000 €
– Opération de rénovation urbaine des Grésilles : Maison de l'Emploi :	
• participation de la Région.....	180 000 €
• participation du Département.....	110 000 €
– Opération de rénovation urbaine des Grésilles : aménagement de l'avenue Champollion et de la rue Joliot Curie	
• participation de la Région.....	300 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	300 000 €
• participation de l'Etat.....	30 000 €
– la salle d'escalade des Grésilles :	
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	304 000 €
• participation de la Région	225 000 €
• participation du Département	71 500 €
• participation de l'Etat.....	68 000 €
– la dépollution du site des Verriers :	
• participation de l'ADEME	134 000 €
– l'aménagement de bâtiments à vocation culturelle à la Toison d'Or	
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	1 000 000 €

– le Musée des Beaux-Arts : rénovation, réserves, restaurations d'oeuvres :	
• participation de l'Etat.....	130 000 €
• participations de la Région.....	80 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	250 000 €
– la rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche : commissariat de secteur :	
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	70 000 €
– l'aménagement des boulevards Bachelard et Kir :	
• participation de la Région.....	600 000 €
• participation de l'Etat.....	300 000 €
• participation du Département.....	200 000 €

Toutes ces recettes prévisionnelles correspondent à des versements partiels et proportionnels aux dépenses inscrites de la part des partenaires de la Ville de Dijon et ne représentent pas, bien entendu, la totalité des subventions attendues pour les opérations importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, le produit des amendes de police, qui est affecté à des opérations d'équipements de voirie ou de stationnement, figure également à ce chapitre pour un montant de 2,040 M€.

3 - Le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024)..... 7,169 M€

La cession de biens immobiliers dont la Ville n'a plus l'usage et dont l'entretien s'avère coûteux, permet de participer activement à l'effort d'équipement.

Des recettes sont ainsi attendues de la vente d'immobilisations rue Monge (0,192 M€), rue du Docteur Richet (0,235 M€), rue Rameau (0,260 M€) et rue Marceau (0,392 M€).

Les cessions des tènements fonciers sis rue Charles Dumont/rue Daubenton et boulevard Mansart sont prévues respectivement à hauteur de 1,250 M€ et 1,5 M€. De même, la vente de logements désaffectés situés dans les groupes scolaires sera réalisée pour un montant de 1,388 M€.

4 - Les autres produits d'immobilisations (chapitre 27)..... 0,500 M€

Figure à ce chapitre la récupération de la TVA par la voie fiscale et à hauteur de 0,400 M€ sur les travaux de construction de la salle d'escalade.

5 - Le produit des emprunts (chapitre 16)..... 12,168 M€

En 2010, le produit des emprunts représente 26,58 % des dépenses d'équipement du budget principal.

Grâce à l'épargne positive qui devrait se dégager de la section de fonctionnement, aux subventions des partenaires financiers, aux cessions d'immobilisations et à la bonne maîtrise de la gestion de la dette, le recours à l'emprunt restera limité au regard des équipements lourds qui seront réalisés en 2010. Le montant réellement emprunté sera probablement différent et inférieur, car tenant compte des dépenses et recettes effectivement réalisées.

Après examen du budget principal, il convient à présent d'étudier les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués lorsque les subventions d'équilibre en provenance du budget principal ont été examinées.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Ce budget s'élève à : 5 809 100 € en mouvements budgétaires,
 4 720 600 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 728 100	992 500	4 720 600
Dépenses d'ordre	1 040 500	48 000	1 088 500
Total dépenses	4 768 600	1 040 500	5 809 100
Recettes réelles	4 720 600	0	4 720 600
Recettes d'ordre	48 000	1 040 500	1 088 500
Total recettes	4 768 600	1 040 500	5 809 100

En section de fonctionnement, l'augmentation des frais financiers et des charges de personnel entraîne une hausse de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

Par ailleurs, une légère progression des recettes propres est attendue.

En section d'investissement, divers travaux et acquisitions sont prévus tels que le remplacement de la gestion technique centralisée (40 000 € pour la fin de l'opération), le remplacement de la détection incendie et la rénovation des sols au parking Dauphine (130 000 €) ainsi que divers travaux électriques (40 000 €).

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Ce budget s'élève à : 1 873 000 € en mouvements budgétaires,
1 331 600 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	911 000	420 600	1 331 600
Dépenses d'ordre	481 000	60 400	541 400
Total dépenses	1 392 000	481 000	1 873 000
Recettes réelles	1 331 600	0	1 331 600
Recettes d'ordre	60 400	481 000	541 400
Total recettes	1 392 000	481 000	1 873 000

Le transfert de l'activité artistique de l'Auditorium à la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière Opéra de Dijon, qui regroupe l'Auditorium et le Grand Théâtre, a entraîné un changement profond de la structure budgétaire de ce budget annexe dont le montant, en fonctionnement, est fixé à 1,392 M€ en 2010.

Si, pratiquement, toutes les dépenses et les recettes relèvent, depuis lors, de la régie de l'Opéra de Dijon, le budget annexe conserve la charge du remboursement de la dette (0,810 M€, soit 0,406 M€ de capital et 0,404 M€ d'intérêts), ainsi que les frais liés à la maintenance du bâtiment (0,290 M€), aux assurances (0,023 M€) et au paiement de la taxe foncière (0,148 M€).

En contrepartie de la mise à disposition des locaux à la régie de l'Opéra de Dijon, un loyer de 370 000 € est perçu sur le budget annexe de l'Auditorium.

L'équilibre de ce budget nécessitera, par conséquent, en 2010, une subvention du budget principal de 943 600 € contre 1 208 000 € au budget primitif 2009, soit une diminution de 21,9 %.

**BUDGET ANNEXE
DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE**

Ce budget s'élève à : 27 000 € en mouvements budgétaires,
 9 000 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	9 000	0	9 000
Dépenses d'ordre	9 000	9 000	18 000
Total dépenses	18 000	9 000	27 000
Recettes réelles	0	9 000	9 000
Recettes d'ordre	18 000	0	18 000
Total recettes	18 000	9 000	27 000

Aucune cession de droits à bâtir n'est prévue en 2010 dans le cadre de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Les seules dépenses prévues correspondent à des honoraires (2 400 €), des assurances (1 200 €) ainsi qu'une somme de 5 400 € pour la taxe foncière.

A titre récapitulatif, les montants, en valeurs réelles et en mouvements budgétaires, des dépenses et des recettes arrêtées au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes sont les suivants :

	en valeurs réelles	en mouvements budgétaires
	<u>dépenses</u> <u>et recettes</u>	<u>dépenses</u> <u>et recettes</u>
. Budget principal	249 467 970 €	260 718 000 €
. Budget du Stationnement	4 720 600 €	5 809 100 €
. Budget de l'Auditorium	1 331 600 €	1 873 000 €
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	9 000 €	27 000 €
TOTAL	255 529 170 €	268 427 100 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2010, le 9 novembre 2009, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

- adopter le budget primitif de l'exercice 2010 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,

- me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 45 voix
- contre : 10 voix

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

17 DEC. 2009



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 22 DEC. 2009